

*M. Richard (Saint-Maurice-Laflèche)* — Lundi prochain — QUESTION — (N° 402)—1. En quelle année financière a-t-on inauguré le programme d'aide pour l'aménagement de chemins ou de sentiers d'accès aux forêts?

2. Au cours de chaque année financière, depuis la mise en vigueur de ce programme jusqu'au 31 mars 1959, quelles provinces ont conclu un accord avec le gouvernement fédéral et quelle somme verse-t-on annuellement à chacune?

3. Quelles provinces n'ont pas encore conclu un tel accord?